

BULLETIN RÉSIDENTS-FAMILLES

MOT DE LA DIRECTION



Dans ce numéro

- 1 Mot de la direction
- 1 Rappel – Carte repas
- 1 Objets à proscrire
- 2 Politique d'hébergement
- 2 Déclaration de toutes les situations
- 2 SST - Déclaration de situations dangereuses
- 2 Les travaux dans les deux établissements

MESURES DE SÉCURITÉ OBJETS À PROSCRIRE (Alarme incendie)

Saviez-vous que :

Les détecteurs de fumée en milieu institutionnel sont très sensibles et ne détectent pas seulement de la fumée ou de feu?

En effet, plusieurs produits peuvent déclencher une fausse alerte, tels que les parfums en aérosol, les produits pour les cheveux, la poussière ou tout type de chandelles.

Le déclenchement des systèmes de protection incendie comporte plusieurs risques.

En plus de nuire à la quiétude du milieu, le déclenchement du système débarre toutes les sorties de secours ce qui augmente les risques de fugues et d'incident dans les escaliers.

C'est la raison pour laquelle tous les produits en aérosol sont interdits dans les milieux de vie.



Maxime Paradis
Chef des installations matérielles

VISITE ANNUELLE

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Nous sommes très heureux encore cette année de vous partager une belle vague de **FIERTÉ** !

Le **20 février** dernier a eu lieu la visite des auditeurs du Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) pour vérifier notre niveau de conformité au programme

« **Entreprise en santé** ».

Une telle visite doit se tenir chaque année bien que le **Groupe Roy Santé** soit accrédité depuis 2016. Cet audit avait pour but d'évaluer notre niveau de conformité de la norme.

« **Entreprise en Santé Élite** ».

Deux auditeurs ont mené des entrevues téléphoniques auprès d'environ vingt (20) personnes et ont revu les preuves documentaires en lien avec les activités réalisées.

L'auditeur a livré un rapport dans lequel plusieurs points forts ont été relevés, dont un très haut niveau de votre appréciation quant à l'effort et l'ouverture de la direction pour votre santé et mieux-être, l'importance accordée par la direction à la formation et au développement des compétences avec l'implantation d'une nouvelle plateforme en ligne, la bonification du plan de qualité et de sécurité par une importance accordée aux risques psychosociaux, par le coaching offert aux gestionnaires pour une gestion de proximité et l'importance accordée à la réintégration ou une absence de longue durée.

Étant pleinement engagés dans cette démarche de certification, nous avons relevé un grand défi en maintenant notre certification

« **Entreprise en santé Élite** ».

Nous remercions chaleureusement le Comité paritaire santé et sécurité au travail et mieux-être (CPSSTME) ainsi que tout le personnel de contribuer à faire de notre milieu de travail, un milieu qui se démarque par la santé et le mieux-être.



Comité Santé et Sécurité au Travail et Mieux-Être (CPSSTME)

En tant qu'organisation, nous croyons qu'en appliquant et maintenant de hauts standards de qualité de vie pour notre personnel et en assurant un milieu de travail sain, sécuritaire et qui prône de saines habitudes de vie, nous contribuons assurément à la qualité de vie du milieu de vie et à la sécurité et la qualité des soins et services aux résidents.

Marie-France Goyette et
L'équipe de direction

Carte repas au CHSLD Saint-Georges

Nous invitons tous les résidents, familles et visiteurs à compléter une fiche d'information et à prendre connaissance de l'entente régissant l'utilisation des cartes repas.

Cette fiche d'information nous permet de communiquer avec le détenteur lorsqu'une carte est retrouvée et apporte une sécurité supplémentaire permettant de confirmer l'identité d'un détenteur de carte lors de transaction de remboursement de solde.

Nous remercions de votre collaboration.

Direction des services administratifs

Politique d'hébergement et de soins et de services de longue durée (PHSSLD)

Des milieux de vie qui nous ressemblent

Objectifs de la politique : À l'aide d'actions concrètes, mettre de l'avant une approche mieux adaptée aux besoins spécifiques des résidents afin de personnaliser leurs soins et services.



Plan d'action 2021-2026 selon 5 axes d'intervention :

- La personne hébergée; - Les Proches;
- Les prestataires de services; - Le milieu de vie et de soins;
- Le milieu de vie et de soins; - La communauté.

25 mesures réparties sur les 5 axes de la politique qui visent :

- ✓ Une réponse plus adaptée aux besoins spécifiques des personnes hébergées;
- ✓ Un réel partenariat entre la personne hébergée, ses proches et les prestataires de services;
- ✓ Une organisation du travail qui optimise les compétences de chacun et qui favorise l'interdisciplinarité;
- ✓ Des milieux de vie et de soins personnalisés et adaptés;
- ✓ Des milieux d'hébergement intégrés au sein d'une communauté engagée.

La politique s'adresse à toutes les personnes qui œuvrent auprès des personnes hébergées et de leurs proches.

Des capsules d'informations du Ministère seront bientôt disponibles pour les résidents, familles et proche-aidants.

Muriel Frénois
Coordonnatrice du milieu de vie
et des services professionnels

Des travaux dans nos deux établissements!



Toujours dans le but d'améliorer nos services ainsi que le confort de nos résidents, des travaux de rénovation débuteront dès le 3 mars au **CHSLD Saint-Georges**.

- ✓ La buanderie située au rez-de-jardin sera complètement rénovée.
- ✓ Le salon de coiffure sera rénové, modernisé et réaménagé de façon beaucoup plus fonctionnelle.
- ✓ Les salles de bain du rez-de-jardin seront aussi refaites à neuf.

Le début du printemps sera synonyme de travaux majeurs au **Centre Le Royer** et devraient se dérouler entre le mois d'avril et le mois d'octobre.

- ✓ La réfection complète de la façade du centre.
- ✓ Le remplacement des portes et fenêtres, un remplacement de la maçonnerie, ainsi qu'une réfection des balcons. Restez à l'affût des infos travaux pour vous tenir informé!



Maxime Paradis
Chef des installations matérielles

DÉCLARATION DE TOUTES LES SITUATIONS

Il est important de déclarer tous les événements et situations à risques.

L'objectif des déclarations est d'améliorer la qualité des soins et des services ainsi que la sécurité des employés et des résidents.

Plusieurs modalités sont disponibles pour effectuer des déclarations :

- ✓ Formulaire de déclaration des situations à risques ;
- ✓ Formulaire de déclaration des accidents de travail ;
- ✓ Formulaire de déclaration des situations de violence, harcèlement ou agressivité ;
- ✓ Fiche Kaizen - tableaux d'amélioration continue ;
- ✓ Formulaire de déclaration AH-223 d'accidents et d'incidents.

Toutes les situations doivent être déclarées, incluant les vols ou disparitions d'objets, les erreurs interceptées au niveau de l'alimentation, le non-respect des plans de travail, etc. Les déclarations nous aident à améliorer la qualité.

Jonathan Robillard,
Prévention des infections,
Gestion des risques

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DÉCLARATION DE SITUATIONS DANGEREUSES

À quoi sert ce formulaire ?

- À responsabiliser et participer à l'identification des risques avant qu'un accident ne survienne ;
- À identifier, évaluer et corriger une situation de travail dangereuse.

Étapes à suivre :

- Le déclarant doit sans délai remettre le formulaire complété à son supérieur immédiat et collaborer à la recherche de solution ;
- Le supérieur doit émettre des suggestions et transmettre le formulaire au CPSST ;
- Le responsable SST doit émettre des recommandations (avec ou sans le comité) et les transmettre au déclarant ;
- Le supérieur est responsable d'implanter les mesures correctives.

Les déclarations sont toutes revues en CPSST et certaines sont intégrées dans le plan d'action en prévention. La prévention, c'est l'affaire de tous.

Comité Santé et Sécurité au Travail et Mieux-Être (CPSSTME)